

1000848401

DATE DEPOT :	2010-01-28
NUMERO DE DEPOT :	8484
N° GESTION :	2004D05678
N° SIREN :	479495632
DENOMINATION :	PHILOSOPHALE
ADRESSE :	173 BD HAUSSMANN 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/03/16
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	

PHILOSOPHALE
Société civile à capital variable
173, boulevard Haussmann - 75008 Paris
D 479 495 632 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
28 JAN. 2010
N° DE DEPOT 3484

0401674

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 16 MARS 2009

PE
06

L'an deux mil neuf, le 16 mars à 15 heures,

Les associés de la société **PHILOSOPHALE**, société civile au capital minimum de 200 euros, dont le siège est situé à PARIS (75008) – 173, boulevard Haussmann, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à PARIS (75008) – 173, boulevard Haussmann, sur convocation de la gérance.

La réunion est présidée par Monsieur Marc BERTRAND, agissant en qualité de représentant légal de la société UFG Real Estate Managers « UFG REM », elle-même gérante associée de la Société.

Sont présents :

- ACMN Vie, représentée par Monsieur Bernard LE BRAS,
- LA MONDIALE PARTENAIRE, représentée par Monsieur Anthony MERLHE,
- ORADEA Vie, représentée par Madame Delphine PROAL.

Sont représentées par la société UFG Real Estate Managers « UFG REM » aux termes d'un pouvoir spécial :

- GENERALI VIE,
- SURAVENIR,

Sont absents :

- AXERIA VIE.
- DEXIAL EPARGNE PENSION,
- NATIXIS.
- ROTHSCHILD & Cie
- SKANDIA

Participaient également à la réunion :

- Monsieur Sylvain GIRAUD, représentant le Commissaire aux comptes
- Messieurs Luc BRICAUD et Marc-Olivier PENIN de la société UFG REM.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent 601 250 parts sur les 687 924 qui constituent le capital effectif, soit 87,4 % dudit capital. Le quorum requis tant pour les décisions extraordinaires étant atteint, il déclare l'assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée pouvant valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions,
- un exemplaire des statuts.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Président déclare que le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, ont été communiqués quinze jours avant la réunion de la présente assemblée. Ces mêmes documents ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société de Gestion où ils ont pu en prendre copie.

L'assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Puis, le Président indique que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du gérant à l'Assemblée,
- Adoption de nouveaux statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Le Président donne lecture du rapport de gestion à l'assemblée et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du gérant et pris connaissance du projet des statuts modifiés, approuve ledit rapport et décide en conséquence d'adopter le texte des nouveaux statuts tel qu'il lui a été soumis.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution précédente.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent 601 250 parts sur les 687 924 qui constituent le capital effectif, soit 87,4 % dudit capital. Le quorum requis tant pour les décisions extraordinaires étant atteint, il déclare l'assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée pouvant valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions,
- un exemplaire des statuts.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Président déclare que le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, ont été communiqués quinze jours avant la réunion de la présente assemblée. Ces mêmes documents ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société de Gestion où ils ont pu en prendre copie.

L'assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Puis, le Président indique que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du gérant à l'Assemblée,
- Adoption de nouveaux statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Le Président donne lecture du rapport de la gérance à l'assemblée et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du gérant et pris connaissance du projet des statuts modifiés, approuve ledit rapport et décide en conséquence d'adopter le texte des nouveaux statuts tel qu'il lui a été soumis.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution précédente.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents et représentés.

Pour copie certifiée conforme,
Fait à Paris, le 22 janvier 2010.

Le Gérant,
la Société UFG Real Estate Managers « UFG REM »,
représentée par Marc BERTRAND,
Directeur Général.

